



Bulletin de participation au 43^{ème} Chapitre de la Confrérie du Purnalet

Samedi 18 avril 2026

A renvoyer par mail sur **info@purnalet.be** ou courrier au secrétariat de la Confrérie : asbl Confrérie du Purnalet, Avenue de Villez 19 à 6980 La Roche-en-Ardenne **avant le 07 avril 2026**.

Toute inscription après le 07 avril 2026 ne sera plus acceptée. Attention le nombre de places est limité à 250 invités. Votre participation ne pourra être prise en compte qu'après l'envoi de ce document complété et le paiement

La Confrérie
sera représentée par membre(s) au 43^{ème} chapitre de la Confrérie du Purnalet.

Noms des participants (renseigner **obligatoirement** le nom de chaque participant) :

.....
.....
.....
.....
.....

Proposition à l'intronisation : M. ou Mme
(1 seule personne) Titre dans la confrérie :

Buts poursuivis par la Confrérie :

.....
.....
.....

Produits défendus par la Confrérie :

.....
.....
.....

Frais de participation à la journée (boissons non comprises à prix démocratique) :

Les participants verseront la somme de : ... x 55 € = € sur le compte de la Confrérie du Purnalet de La Roche-en-Ardenne : BE75 7326 4738 7751 (BIC : CREGBEBB) en indiquant en communication le nom de votre confrérie et votre nom.

Un montant de 15 € est demandé pour tout intronisé qui ne participe pas au repas . La Confrérie du Purnalet se réserve le droit ne pas accepter des formulaires complétés par des personnes qui n'auraient pas été invitées personnellement par la Confrérie. **Tenue correcte exigée.**

Le paiement sur place ne sera accepté que pour les confréries françaises (**les chèques ne sont pas acceptés**).

Notre confrérie ne pourra être tenue responsable en cas d'incidents/accidents dus à un taux d'alcool trop élevé.

DATE et SIGNATURE :